



Brigitte Carr-Dirick, Senior Conservation Finance Advisor Director, WWF Central Africa Regional Program Office
Jean-Pierre d’Huart, Consultant, Conservation Consultancy Services sprl

Revue institutionnelle: proposition d’un fonds fiduciaire pour le financement des aires protégées en RDC

La présentation rappelle d’abord le principe et les éléments essentiels d’un fonds fiduciaire pour la conservation ainsi que ses contraintes et avantages. Elle décrit ensuite brièvement une expérience positive de création d’un tel mécanisme dans le Bassin du Congo en exposant les principales caractéristiques de la Fondation pour le Tri-national de la Sangha destiné à financer les trois parcs et activités transfrontalières de ce complexe forestier. La présentation examine enfin la recommandation de la revue institutionnelle de l’ICCN, réalisée en 2006 avec l’appui de l’Union européenne, de créer une Fondation internationale pour contribuer au financement pérenne du réseau d’aires protégées de la RDC, en reprenant les principales conditions habilitantes à un tel mécanisme : actions à financer s’inscrivant dans le long terme, appui des pouvoirs publics au principe d’un fonds privé présentant les garanties juridiques et fiscales requises pour attirer de nouveaux acteurs, présence de mécanismes permettant d’associer largement les parties prenantes à la conception du fonds, existence de promoteurs pouvant fournir un appui moral et technique au fonds aux stades du démarrage et de la mise en œuvre, programmes d’appui existants ou futurs permettant d’opérer les réformes nécessaires pour mettre en place des systèmes de gestion solides au niveau de l’ICCN et des aires protégées, et réel intérêt d’un certain nombre d’acteurs pour mobiliser des capitaux. Des étapes précises pour la création de la Fondation sont ensuite proposées.